

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00398**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR  
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERTE ET DE LA  
RUE DORIAN SUR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE-  
AVENANT N°1 AU MARCHE 2022V116 CONCLU AVEC LE  
GROUPEMENT 3D INFRASTRUCTURES / OXYRIA**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2194-2,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU la décision n° 2021.00973 de Saint-Étienne Métropole en date du 08 octobre 2021, approuvant la convention de groupement de commandes afin d'organiser de manière commune une procédure de consultation visant à retenir une maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la place de la Liberté et de la rue Dorian sur la commune de La Ricamarie,

VU le marché 2022V116 notifié le 08/04/2022 au groupement 3D INFRASTRUCTURES / OXYRIA ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la place de la Liberté et de la rue Dorian sur la commune de La Ricamarie, pour un montant de 26 499,55 € HT,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution, il est apparu pertinent d'inclure dans le périmètre du marché la rue du Caporal Laroix raccordée sur la rue Dorian afin de réaliser les futurs travaux dans le cadre d'un même chantier,

CONSIDERANT que la réalisation d'une opération unique permet d'optimiser les couts et de limiter les désagréments occasionnés à la population,

CONSIDERANT que l'élargissement du périmètre augmente les missions ACT, VISA, DET et AOR confiées au groupement 3D INFRASTRUCTURES / OXYRIA,

CONSIDERANT que ces modifications au marché initial rendent nécessaire la passation d'un avenant au marché,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Il est conclu avec le groupement 3D INFRASTRUCTURES / OXYRIA un avenant n°1 au marché 2022VO116 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la place de la Liberté et de la rue Dorian sur la commune de La Ricamarie.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230417-C20230039810

Date de mise en ligne : 05 mai 2023

## **ARTICLE 2**

Le présent avenant porte sur l'intégration de la rue du Caporal Laroix dans le périmètre du marché et conduit à une augmentation des missions ACT, VISA, DET et AOR.

L'avenant n°1 entraîne une augmentation du montant du marché de 3 000 € HT. Le montant global du marché passe donc de 26 499,55 € HT à 29 499,55 € HT soit une augmentation de 11,32 %.

## **ARTICLE 3**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

## **ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée sur le budget Voirie, section d'investissement, 2014 RICA 66 de Saint-Etienne Métropole.

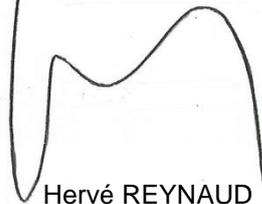
## **ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

## **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/05/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD